



Réseau pour la transition énergétique

CLER

Propositions pour GT6 : Transitions professionnelles

Débat national pour la transition énergétique

Le 3 mai 2013

Association CLER
2-Bât-B rue Jules Ferry
93100 Montreuil
Tél : 01 55 86 80 00
Fax : 01 55 86 80 01
Web : www.cler.org
Courriel : info@cler.org

Rappel de nos 10 propositions

Les **énergies renouvelables et les économies d'énergie**, développées en respectant le cadre social, économique et environnemental dans lequel elles s'insèrent, **sont une chance exceptionnelle pour notre société**. Il est aujourd'hui nécessaire de changer radicalement de rapport à l'énergie et de s'engager dans la mise en œuvre d'une **transition énergétique** reposant sur les trois piliers de la **démarche négaWatt - sobriété, efficacité, énergies renouvelables** – et sur l'implication de toute la société, citoyens, entreprises, collectivités locales...

Redonner aux territoires la maîtrise de leur énergie

Engager la société dans une transition énergétique attractive et équitable

Pour remporter la bataille de l'emploi et de l'industrie, fixons un cap ambitieux et tenons-le !



Remarques préliminaires

Qui agit ?

Pour la plupart des pistes d'action préconisées, le processus proposé est du type 'bottom up', car il favorise la pérennisation des projets, et maximise les effets de levier grâce aux boucles de rétroaction positives ('cercle vertueux'). La dimension locale au travers d'initiatives exemplaires et de partenariats pluridisciplinaires est à favoriser. Le rôle de la puissance publique est de créer un contexte favorable et lisible, de mettre en place un niveau d'exigence, de soutenir des actions testant de nouvelles solutions, d'évaluer les résultats.

Secteur d'activités

On se focalise beaucoup sur l'emploi dans les grandes entreprises, alors que les gisements se trouvent actuellement dans les TPE, PME

Bâtiment : audit, conception, réalisation, maintenance / exploitation

Entretien maintenance industrielle

EnR : conception, réalisation, maintenance / exploitation, pilotage réseau

Nouveaux services et nouveaux business models liés à l'énergie : location, garantie de performance, tiers investisseur, effacement,

Métier de l'information et du conseil : Sensibilisation, information, formation, accompagnement de projets, ...

Agriculture : ingénierie et réalisation autour de la production d'énergies renouvelables décentralisées (biomasse, éolien, photovoltaïque)

Environnement : recyclage, gestion des déchets, protection de la biodiversité

Tourisme vert

GE ou PME ?

Les grandes entreprises ont les moyens au travers de leur propre GPEC d'anticiper et d'accompagner les mutations. Les plus petites auront intérêt à mutualiser les diagnostics et les actions au niveau du Bassin de Vie

Sécurisation

Le besoin de sécurité doit être reconnu, mais il ne se résume pas à 'un emploi de toute une vie'. Plus l'individu donne du sens au changement, plus il peut être l'acteur de son évolution. Bien souvent l'individu ne résiste pas au changement : il résiste à une situation imposée par quelqu'un dont il perçoit que lui ne veut pas changer.

Le projet porté par l'individu demande une participation active de sa part : plus le processus de changement est co-élaboré, plus il a des chances de démarrer et de réussir.



Redonner aux territoires la maîtrise de leur énergie

Proposition 1 : Créer un cadre institutionnel, légal et réglementaire simple et souple, adapté aux différentes échelles territoriales

La loi POPE (2005) et les deux lois Grenelle ont mis en évidence le rôle irremplaçable de toutes les collectivités territoriales dans le cadre de leurs compétences actuelles, et les chargent en conséquence de multiples tâches sans leur donner les moyens suffisants pour les mener à bien (Schémas régionaux, Plans climat énergie). Elles ont accentué l'exigence de deux niveaux fondamentaux de gouvernance « climat-énergie » : le Bassin de Vie et la Région, actuellement en cours d'émergence dans ce domaine de façon très inégale et qu'il convient d'organiser au plus vite pour engager un mouvement cohérent et atteindre les objectifs annoncés.

Les « Bassins de Vie »

- **Formaliser le Bassin de Vie, qui doit comprendre toutes les communes de son « hinterland »**
- **Créer un bloc de compétences « climat-énergie » et identifier clairement les fonctions associées à l'échelle du Bassin de Vie**
- **Donner les moyens financiers et humains au Bassin de Vie pour assurer ces fonctions**

En milieu urbain, l'échelle du Bassin de Vie correspond à la communauté urbaine ou la communauté d'agglomération, dont le périmètre mériterait d'être agrandi afin de comprendre les communautés de communes périurbaines qui se sont construites « contre » ces agglomérations urbaines et de passer d'une logique d'antagonisme urbain / périurbain ou rural à une véritable coopération. En milieu rural, le Bassin de Vie correspond souvent à l'échelle du pays, beaucoup de communautés de communes étant trop petites pour constituer un niveau de coopération intéressant. Il faut donc une vraie révision de la carte intercommunale. On peut estimer entre 500 et 700 le nombre d'entités à définir en France métropolitaine.

C'est à l'échelle du Bassin de Vie qu'il est pertinent de mesurer les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre, d'analyser les gisements d'économie d'énergie et les potentiels de développement des énergies renouvelables, de mobiliser et d'articuler les collectivités et les acteurs et de mettre en place un plan d'actions. Le bloc de compétences « climat-énergie » doit regrouper notamment les compétences urbanisme, environnement, aménagement, équipement, mobilité. Il sera doté d'équipes animées par des élus et constituées d'un personnel restreint formé à travailler en réseaux, qui coordonneront sur leur territoire l'action des services des collectivités et des administrations, agence(s) locale(s) de l'énergie, agences d'urbanisme, CAUE, organismes de logements sociaux, copropriétés, Espaces info énergie, autres bassins de vie, Région, ADEME...

Les territoires ruraux disposant de ressources renouvelables considérablement plus importantes que les aires urbaines, ils viseront à terme à devenir des "territoires à énergie positive" et à mettre à disposition, dans la mesure du possible, leurs productions excédentaires dans une logique de solidarité territoriale. Les aires urbaines s'engageront en priorité sur une baisse de leur empreinte énergétique.

Les ressources nécessaires proviendront de la fiscalité écologique : contribution énergie climat, taxe poids lourds, versements transports, certificats d'économie d'énergie, TGAP, TVA sur les énergies fossiles, mise aux enchères des quotas CO₂...



Pistes d'actions

- *s'appuyer sur les réseaux existants. Ceux-ci sont basés en grande partie sur le 'relationnel'. Toutes les décisions du champ économique ne se prennent pas de façon décentralisée à 'Paris', loin s'en faut. Si nous voulons orienter la transition vers l'économie et la création d'emplois durables, il est indispensable de favoriser les contacts locaux entre les acteurs. Les Régions financent toutes des structures de ce type : Cluster, Pôle de compétitivité, ARDI, CRITT, PIC, Agences économiques, Maisons de l'emploi, etc. Les syndicats patronaux, les organisations professionnelles et les Chambres consulaires poussent vers ces clubs et organisent de ce type de rencontres formelles et informelles. Les structures nationales quelles qu'elles soient (associations, centres de R&D, Universités, ...) ont des points d'ancrage locaux. Les collectivités territoriales promeuvent des événements sur leurs territoires (colloques, salons, journée nationale, rencontre ...). Tout cela existe, on ne va pas le remplacer. C'est dans ce maillage local que se crée la confiance entre les acteurs, et cette confiance est indispensable à la construction de quelque chose d'innovant, de nouveau. Cette confiance est le catalyseur qui permet d'aller au-delà de l'incertitude et de la prise de risques, qui permet de passer de l'idée à l'action.*

- *promouvoir des actions réussies (success stories) et les individus impliqués, comme par exemple les projets 'famille à énergie positive', les centrales éoliennes ou photovoltaïques citoyennes, les investissements exemplaires des communautés de communes dans le secteur de l'énergie et de l'environnement, les bâtiments innovants à énergie positive et les rénovations thermiques réussies, etc.*

- *promouvoir les Appels d'Offre dans lesquels le critère 'coût global' (investissement initial + coût de fonctionnement) est présent*



Les Régions

- Donner une dimension d'orientation politique au Schéma Régional Climat Air Energie et établir la pleine responsabilité de la Région sur celui-ci
- Mettre en place obligatoire d'Observatoires Régionaux de la Transition Energétique

La co-élaboration des SRCAE par l'Etat et la Région a montré ses limites. La Région doit donc être responsable de son élaboration en concertation avec l'Etat et les principaux acteurs de son territoire et en cohérence avec les objectifs nationaux et européens. Pour bien marquer l'importance que doit revêtir un accord au niveau régional sur la politique « climat énergie », il est nécessaire de subordonner clairement au respect de ce schéma toutes les procédures (air, eau, pollutions, énergies renouvelables, documents d'urbanisme ou de planification, réalisations opérationnelles,...). Les opérations importantes de production d'énergie, y compris celles de l'Etat, qu'elles soient fossiles ou renouvelables, doivent prendre place dans les SRCAE. Les conditions de cohérence avec les politiques régionales doivent figurer dans leurs cahiers des charges. Ces schémas doivent permettre la coordination des politiques locales de l'énergie et les articuler avec les politiques nationales.

Beaucoup plus large que les actuels 'Observatoires régionaux de l'énergie et des gaz à effet de serre, les futurs Observatoire Régionaux auront pour mission de réunir toutes les données nécessaires à la conduite d'une politique de maîtrise de l'énergie et de réduction des émissions de gaz à effet de serre (en y incluant le rôle de l'aménagement du territoire et l'urbanisme, ainsi que l'anticipation des évolutions professionnelles et sectorielles et l'identification des besoins de formation qui en découlent) et d'inscrire en permanence la Région comme le pivot entre les territoires et les évolutions nationale, européenne et mondiale. Il réunira les principaux acteurs concernés par des évolutions problématiques, sous l'autorité du Conseil régional. Les résultats de ces travaux fourniront la base des décisions de la Région, de ses collectivités et de ses entreprises.

Pistes d'actions

La transversalité est un critère de réussite de la transition puisque le champ à privilégier est le territoire (à définir : Région ?). En effet, la mutation va entraîner des pertes d'emplois et des créations d'emplois. La compensation ne peut réellement se faire qu'au niveau géographique avec des actions de développement de compétences. Travailler uniquement au sein des branches ne répond pas au besoin de transversalité.

Le territoire a besoin d'un acteur pour : connaître l'existant, solliciter des propositions d'actions, modéliser les scénarios, évaluer ou faire évaluer les résultats

- *structure régionale de coordination travail – emploi – formation : CARIF ?, CCREFP / CPREFP ?, autre ?*
- *lien Observatoire <-> structure régionale*
- *liens branches <-> structure régionale*



Engager la société dans une transition énergétique attractive et équitable

Proposition 4 : Développer une offre de formation ‘tout au long de la vie’ en cohérence avec les enjeux énergétiques d’aujourd’hui et de demain

Face à la crise, le secteur de la maîtrise de la demande et de la production décentralisée d’énergie devient un grand pourvoyeur d’emplois, avec, en parallèle, le développement rapide de l’offre de formation. Un éventail de plus en plus large d’emplois de nature très diverse, valorisants, non délocalisables, et répartis à travers tous les territoires, émerge actuellement.

La transition énergétique s’appuiera sur des mutations importantes des secteurs de l’industrie, du bâtiment, des collectivités locales.

Le CLER, via la création et l’animation de la charte Format’eree, participe déjà à la mutation du secteur de la formation.

L’offre de formation

- Démultiplier les possibilités de formation, renforcer les compétences des formateurs et miser sur la formation à distance

La forte augmentation des coûts de l’énergie et le changement climatique, associés aux nouvelles réglementations (réglementation thermique 2012 par exemple) crée dès aujourd’hui un besoin important de mise à jour des connaissances et donc de formations. Celui-ci ne peut pour l’instant être comblé en raison du manque de formateurs compétents. Une première étape consiste donc à constituer un socle de connaissances diffusé via une offre de formation à distance, qui permettra de démultiplier l’offre et de former les acteurs de terrain.

Il est indispensable de mener une politique ambitieuse de formation des enseignants et formateurs, seule manière de toucher rapidement et efficacement un grand nombre de personnes.

« Si vous n’êtes pas satisfait par la connaissance, essayez l’ignorance »

La GPEC actuellement mise en œuvre dans les entreprises devrait évoluer pour permettre d’une part de déployer ces connaissances de base (techniques, économiques, environnementales, géostratégiques) nécessaires à la compréhension des enjeux, et ensuite de spécialiser les parcours de formation en fonction des compétences spécifiques à acquérir. C’est ce socle de connaissances qui permet aux individus d’accepter le changement, de donner du sens à l’action quotidienne, qui valorise le contenu des postes, et qui sécurise leur parcours en leur facilitant toute future adaptation ou évolution.. La transition est une opportunité pour jouer la carte de l’intelligence et de la coopération. Ce développement de la connaissance, qui doit être sanctionné pour avoir toute sa valeur par un titre ou un diplôme, est un élément de bien-être et de résilience pour la personne puisqu’il renforce l’estime de soi.

Pistes d’action

- introduire des modules d’information - formation dans la formation continue des élus et des agents des collectivités
- donner une mission de centre de ressources à une structure existante (par exemple RAEE ou IERA pour la Région Rhône Alpes, ou Cluster, ou CARIF). Cette structure aura pour objectif d’informer, de coordonner, de communiquer
 - o les bases de données existantes sur l’offre de formation



- les outils pédagogiques et de communication existants (CRDP, Ecoles d'ingénieurs, Formation continue, ONG, EIE)
 - l'adéquation besoins / offres
 - cette structure signera un partenariat avec le futur 'guichet unique performance énergétique
 - d'organiser ou de déléguer à un OF la formation des élus dans ce domaine
 - de piloter ou de déléguer le pilote des actions innovantes (cf note sur les EIF)
- renforcer les moyens d'actions des structures nationales (ex : INES, CLER) dans le champ de la formation des enseignants
 - introduire des modules sur la transition énergétique (FOAD, kit pédagogique) dans les disciplines suivantes de la formation initiale : économie, histoire – géo, physique, mathématiques, science de la terre
 - demander à l'ADEME de poursuivre le travail d'information démarré lors du DNTE, en mutualisant les sites internet existants et en les sectorisant par thème. Voir inventaire des formations sur www.cler.org/formation

La qualité des formations

- Encourager la montée en puissance qualitative des formations actuelles

De nombreux travaux de rénovation énergétique sont désormais éligibles à des Crédits d'impôts développement durable (CIDD) et/ou un Eco-prêt à taux zéro (Eco-PTZ). Rien ne garantit cependant que l'artisan les réalisant possède les compétences nécessaires, ce qui peut parfois mener à des résultats peu satisfaisants, voire décevants.

Pistes d'action

- L'introduction de « l'éco-conditionnalité des aides » soumettrait l'obtention d'un CIDD et/ou d'un Eco-PTZ au fait que l'artisan qui réalise les travaux ait suivi un minimum de formation. L'éco-conditionnalité possède plusieurs avantages :

- ▲ C'est une mesure à coût nul ;
- ▲ elle incite les professionnels à se former ;
- ▲ elle augmente considérablement la qualité de mise en œuvre ;
- ▲ elle permet de s'assurer que les travaux réalisés entraînent effectivement les économies d'énergies attendues.

- introduire des formations spécialisées et des titres dans la rénovation énergétique et l'offre globale. Les formations de ce type sont d'un niveau 2 par rapport aux formations 'métier' (plombier-chauffagiste, électricien, couvreur, etc.) puisqu'elles abordent des savoirs et des savoir-faire de 'multi-spécialiste'. Les qualifications seront donc poussées à la hausse, ce qui sera rendu acceptable grâce à la polyvalence, et l'amélioration de la qualité du chantier. En effet, la matière grise dans le bâtiment s'est déplacée du chantier vers l'amont (la conception et les composants). Désormais la qualité de la mise en œuvre, la problématique 'systémique', l'orientation résultat, nécessitent de renforcer la matière grise dans l'aval (la mise en œuvre, l'exploitation)

- introduire des formations de type 'maître-compagnon', du même ordre que celles destinées aux tuteurs. Ces programmes sont destinés aux plus 'expérimentés', volontaires, ayant des responsabilités de maîtrise et d'encadrement. Ces programmes comportent :

- non seulement les contenus techniques,
- les enjeux pour les territoires, la nation, la planète (par exemple les études du type Quirion)
- mais des apports aussi sur les processus d'apprentissage, la mise en œuvre post formation (plans d'action), la motivation et le changement, l'influence, le leadership, le développement du pouvoir d'agir, etc. Ces contenus sont indispensables pour permettre une réelle mise en œuvre post stage. En outre ils valorisent les postes et donnent des perspectives d'évolution, ce qui peut rendre ces professions plus attractives pour les jeunes. Ces titres de maître compagnon sont destinés à des profils qui sont très utiles pour évaluer



les diplômes dans le cadre de la VAE

- *introduire des parcours sur l'entrepreneuriat. Ces parcours ne peuvent qu'être composés de modules innovants, orientés projet et résultat, et laissant une large part à l'autonomie. Cette reconnaissance des capacités et compétences de l'entrepreneur peuvent aussi se traduire dans des titres de VAE.*
- *introduire des contenus technico-économiques liés à l'énergie dans les référentiels de compétences des titres de la Commission Technique de l'Ingénieur*
- *modifier le processus de déclaration d'existence actuel pour introduire des éléments d'évaluation qualitative et tendre vers un réel processus qualité d'amélioration continue, avec certification et audit*



- Imposer les qualifications, les certifications et les audits

Certains labels sont aujourd'hui attribués, non pas au stagiaire qui suit la formation, mais à l'entreprise dont il est le salarié. Ce dispositif ne garantit pas que l'équipe qui réalise effectivement les travaux possède les connaissances requises (suite au départ du salarié formé, par exemple). En complément, des audits systématiques et rigoureux doivent donc être mis en place.

Pistes d'action

- valoriser un label 'maître compagnon' qui mélange des connaissances sur les enjeux, des compétences métier et des compétences d'accompagnement (cf ci-dessus)
- basculer d'une certification de l'entreprise à une certification de la personne (comme ce qui se fait dans le monde informatique)
- introduire l'audit comme étant un élément clé de la labellisation. L'audit existe dans d'autres professions (comptabilité par exemple), il est assuré par un autre professionnel que l'expert comptable pour éviter les conflits d'intérêt, et il n'est pas remis en cause
- permettre aux entreprises de rentrer les dépenses d'audits a posteriori dans les dépenses déductibles au titre de la formation, puisque cela fait partie de l'évaluation post stage ('à froid' sur le lieu de travail)
- traduire dans les critères d'appels d'offre des Régions ce type de label

- Valoriser les démarches qualité dans la formation

La Charte Format'eree existe depuis 2009 et fédère plus de 35 organismes de formation de toute taille, publics et privés. Les financeurs de la formation professionnelle continue doivent être informés de ce dispositif de labellisation, qui les assure du bon usage des fonds dédiés à la formation professionnelle. Une campagne institutionnelle d'information, à destination des organismes paritaires collecteurs agréés, permettrait de structurer une démarche qualité.

Pistes d'action

- introduire des modules du socle de connaissance sur les enjeux dans les formations techniques métier
- généraliser ce type de label qui comporte des éléments pertinents comme : la mise au point d'indicateurs, l'évaluation en pairs, les responsabilités tournantes
- valoriser dans les critères d'appels d'offre des Régions ce type de démarche qualité
-



Une Innovation de terrain

- Orienter les crédits de recherche vers la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables

Alors que le Grenelle de l'environnement était sensé donner à la recherche en matière d'énergies renouvelables et de maîtrise de l'énergie un traitement égal à celui du nucléaire, les données montrent qu'il reste un long chemin à parcourir et que les dispositifs de suivi et d'observation sont inexistantes. En 2009, les énergies renouvelables représentaient moins de 15 % des dépenses publiques pour la R&D, de même que l'efficacité énergétique. Pour le nucléaire, cette part était de 45 % et de 16 % pour les énergies fossiles.

Les moyens nécessaires à la recherche en faveur de la transition énergétique doivent être considérablement accrus, qu'il s'agisse de recherche technologique ou de sciences humaines. Les crédits aujourd'hui attribués à des formes d'énergie dont l'importance est destinée à décroître, doivent être réorientés vers les énergies renouvelables.

Des indicateurs de suivi de cette mutation seront mis en place et vérifiés par le comité stratégie nationale de la recherche énergétique créé en 2010 mais jamais installé.

Pistes d'action

- *modifier les seuils de budgets pour les actions de R&D. En effet alors qu'il est compréhensible que les travaux de recherche pour la création d'un nouveau matériau isolant mince nécessite des années et des centaines de k€, un programme destiné à tester de nouveaux comportements peut être mis en œuvre avec un budget nettement plus faible. Il est ainsi intéressant de lancer des programmes d'innovation organisationnelle, sociale, communautaire, etc. Ces programmes doivent avoir un haut niveau d'exigence en termes méthodologiques (analyse des effets rebond par exemple), être collaboratifs (labo, entreprises), associer les utilisateurs (individuels, quartiers, copropriétés, syndic, foncières, bailleurs sociaux, travailleurs industrie ou tertiaire, associations, populations spécifiques) et avoir systématiquement un volet 'communication' via un partenaire collectivité ou un organisme parapublic. En effet il est pertinent de diffuser les bonnes pratiques, et ceci est facilité par l'existence de réseaux formelle ou informelle (réseaux dits 'sociaux')*
- *promouvoir l'orientation résultat au travers de rénovations lourdes ou de constructions neuves dans lesquelles un contrat est signé entre le constructeur et le maître d'ouvrage avec des critères de performance, contrat de type ou autres plus simples à mettre en œuvre*
- *promouvoir les programmes destinés à augmenter la durée de vie des produits, et le recyclage, avec les labels correspondants.*
- *promouvoir des chantiers pilotes organisés autour de la notion d'offre globale*
- *développer les outils d'aide à la décision*
- *fiancer des programmes innovants sur la modélisation de bonnes pratiques et le benchmarking, les groupements d'employeurs,*

- Créer un statut d'EIF Entreprise Intermédiaire de Formation

L'EIF répond à la problématique suivante :

- il est difficile pour une entreprise d'avoir le temps, les moyens, l'expertise pour assurer une formation de qualité
- il est difficile pour un organisme de formation d'avoir les moyens de financer les derniers outils, composants, machines, réellement utilisés par les professionnels. De même l'organisation de stages pratiques de formation sur maquettes, sur chantiers, sur plateformes pédagogiques est complexe.

L'EIF est une entreprise normale dans laquelle la puissance publique investissent parce qu'ils y voient un intérêt, à savoir : une réelle formation au poste de travail, avec à la fois un matériel de pointe, un suivi par des formateurs et des professionnels expérimentés, et les exigences de qualité des meilleurs pédagogues. Il est significatif qu'aujourd'hui un certain nombre de travailleurs ne veut pas repartir en formation pour des raisons psychologiques



alors que c'est leur intérêt : la base des EIF pourrait être les méthodologies de l'apprentissage par l'expérience, qui utilisent des modalités d'apprentissage différentes de celles couramment utilisées en formation initiale. Comme pour le tutorat, à la base de l'EIF, il y a un contrat entre une entreprise et un organisme de formation. Chaque partie prenante doit prendre en compte les exigences de l'autre pour inventer un processus performant.

- Créer un CIF Crédit d'Impôt Formation

De même que le CIR est un outil particulièrement utilisé par les entreprises et destiné à faciliter la recherche, le CIF peut être conçu pour faciliter la formation. Puisque la majorité des travailleurs concernés par la transition sont déjà actifs, il serait utile que les actions de reconversion puissent être organisées, soit à l'intérieur des entreprises concernées, soit pour préparer des actions d'essaimage,

Le CIF doit permettre la mise en œuvre d'actions à haut niveau d'exigence, et évaluées de façon indépendante. En particulier dans les formations fabricant, les modules du socle de connaissance doivent être présentés pour

- Sécuriser les parcours professionnels non linéaires

Dans le contexte de forte évolution des activités et des métiers nécessitant un fort contenu d'innovation technique et organisationnel, il convient de favoriser l'initiative et l'esprit d'entreprise y compris parmi les salariés qui pourraient être tentés de changer de statut, mais, afin des les sécuriser dans leurs évolution en leur offrant une protection suffisante en termes de droits sociaux en cas de retournement de situation , comme doit y inciter l'exemple malheureux des errements de la politique de l'État en matière de photovoltaïque.

A cet effet il sera nécessairement de revoir et de clarifier dans le cadre des négociations entre partenaires sociaux les procédures administratives et sociales de passage d'un statut à un autre et du retour au statut initial dans une logique de garde-fous, en développant par exemple le portage coopératif qui existe déjà dans certaines régions (voir par exemple www.oxalis-scop.fr/) : dans ce domaine aussi il conviendra de faire preuve d'imagination pour faire en sorte de ne pas brider l'initiative et l'imagination sans pour autant soumettre les personnes et leurs familles à un risque trop élevé.



Engager la société dans une transition énergétique attractive et équitable

Proposition 8 : Défendre une politique ambitieuse d'efficacité énergétique des équipements au niveau européen et français

De nombreuses études ont conclu que l'efficacité énergétique représentait l'optimum économique parmi les différents leviers de la transition énergétique. L'augmentation brutale des coûts des énergies observée ces derniers mois et celle à venir ne font que conforter cet état de fait.

Paradoxalement, l'efficacité énergétique est le parent pauvre de la politique énergétique. Malgré les déclarations de bonnes intentions, elle est toujours traitée de manière secondaire. Ainsi l'efficacité énergétique est le seul des trois objectifs européens du "3 x 20" à n'être qu'indicatif et non contraignant (les autres objectifs concernant les énergies renouvelables et la maîtrise de l'énergie).

Le constat est donc clair : les éléments structurants que la France a mis en place, qu'ils soient administratifs, juridiques ou économiques, au niveau français comme européen, ne sont pas à la hauteur des objectifs d'économies d'énergies que notre pays s'est fixé pour 2020. Il est donc urgent de prendre au sérieux ce sujet et de donner enfin corps aux vœux si souvent répétés d'amélioration de l'efficacité énergétique.

- **Mener une campagne d'information sur les produits sobres en énergie en France**
- **Supprimer du marché les équipements les moins performants dans l'intérêt des consommateurs et des industriels (en intervenant sur la Directive Ecoconception et Etiquette Energie, et la Directive Efficacité énergétique)**
- **Défendre un objectif européen d'efficacité énergétique contraignant pour 2020**

La Directive Ecoconception, qui impose aux équipements vendus en Europe des minima en matière d'environnement et d'efficacité énergétique, et la Directive *Etiquette énergie*, qui permet d'informer le consommateur sur la qualité énergétique du produit qu'il souhaite acheter, sont trop souvent freinées par des intérêts particuliers. L'exemple le plus criant est l'introduction de catégories A+, A++ et A+++ pour certains produits, rendant les informations totalement illisibles pour tout un chacun.

Elles sont pourtant, selon beaucoup d'industriels, une opportunité de développement économique autant qu'une nécessité environnementale. Une position ambitieuse de la France sur son territoire comme dans les discussions à Bruxelles, une voix plus forte en matière d'efficacité énergétique et davantage de transparence et de communication en la matière sont ici nécessaires.

La Directive Efficacité énergétique, actuellement en discussion au niveau européen, est une opportunité unique pour la France de valoriser les instruments qu'elle a déjà mis en place sur son territoire (certificats d'économie d'énergie notamment) et jouer le rôle de locomotive de l'Europe.

Pistes d'action

- *promouvoir des labels de qualité validés par un organisme indépendant extérieur, dans lesquels sont pris en compte des critères comme durée de vie de l'appareil, faciliter de démontage / réparation, part d'emploi territorial, énergie grise et bilan carbone, éventuellement coût global (investissement initial + coût de fonctionnement)*



Libérer les contraintes pesant sur le développement des énergies renouvelables

Proposition 9 : Créer un cadre réglementaire simple et souple, adapté aux différentes échelles territoriales

Depuis les années 80, l'Etat français a laissé aux ministères et à ses entreprises nationales le soin de définir le modèle énergétique centralisé de la France et, en corollaire, son contexte réglementaire et juridique spécifique. Jusqu'en 2001, la théorie officielle tenait ainsi pour impossible la production renouvelable décentralisée, malgré plusieurs exemples européens (Danemark, Allemagne, Autriche) démontrant le contraire.

La France s'était à cette époque engagée à porter la part d'électricité renouvelable qu'elle consomme à 21 % en 2010. Les dernières statistiques par le ministère de l'écologie montrent malheureusement qu'elle n'était que de 14,6 %, ce qui veut dire une stagnation puisqu'en 1997, l'année servant de référence, cette part était déjà de 15%.

- **Instaurer des objectifs planchers ambitieux pour les énergies renouvelables lors de la prochaine PPI**
- **Simplifier le cadre administratif du secteur photovoltaïque afin de permettre à toutes les typologies de système de trouver leur place**
- **Réformer le code minier pour permettre le développement de la géothermie très basse énergie**
- **Simplifier et fluidifier les règles administratives régissant le secteur éolien (petit éolien à exclusion de l'obligation de ZDE, règle des 5 mâts, procédure ICPE, concertation, possibilités de recours, radar, etc.)**
- **Encourager la concertation dans le secteur de l'hydro-électricité**
- **Imposer le recours au solaire thermique pour certaines typologies de bâtiment dans la prochaine réglementation thermique**

Malgré le Grenelle de l'Environnement, le développement des énergies renouvelables est vécu, non comme une opportunité à saisir, mais comme un poids par l'administration. Cette dernière, appuyée par les opérateurs nationaux, s'arc-boute sur un modèle centralisé à l'extrême qui est aujourd'hui à bout de souffle.

Il en résulte des textes réglementaires imposant des exigences aux énergies renouvelables totalement décorrélées de la réalité du terrain (exemple du statut ICPE pour les éoliennes). De même, les volets éoliens des Schémas Régionaux du Climat de l'Air et de l'Energie sont devenus contraignants et s'imposent aux collectivités locales, créant un mille-feuille administratif (avec les ZDE). Quelle que soit la volonté des citoyens et de leurs élus, il est désormais impossible pour un territoire de se doter d'un parc éolien s'il n'a pas été classé « favorable » à l'échelle régionale. Ce classement doit être assoupli pour redonner leur liberté aux collectivités locales et satisfaire aux exigences de démocratie énergétique locale. Cet ajout régulier de textes d'encadrement rend le cadre général incertain et peu lisible, menant à une frilosité de la part des élus locaux, des investisseurs ainsi qu'à une totale perte de confiance vis-à-vis de l'Etat et du marché français. Une réflexion globale doit donc être menée afin de rendre le contexte dans lequel évoluent les énergies renouvelables simple, souple et adapté aux différentes échelles territoriales.

Il nous appartient d'écrire dès maintenant une nouvelle page: la France doit enfin s'organiser pour atteindre une part de 23 % d'énergies renouvelables dans sa consommation globale en 2020. Dans le respect de ses engagements formulés dans son « Plan national d'action », l'objectif global s'appuiera sur des objectifs sectoriels de parts d'énergies renouvelables respectivement de 27 % pour l'électricité, 32 % pour la chaleur et 10 % pour les transports.



Proposition 10 : Mettre en place des mécanismes de financement transparents et stables, permettant de développer des projets de taille et de nature diverses

Le soutien apporté au développement des filières renouvelables représente un effort de la part de la collectivité nationale, ce qui, autant d'un point de vue éthique que pratique, impose en tout temps, mais plus encore en période de crise économique et de rareté de l'argent public, une transparence totale.

Un constat cependant incontournable : le combat économique entre énergies fossiles fissiles et énergies renouvelables tournera inéluctablement en faveur de ces dernières et cette issue devrait se compter en années plutôt qu'en décennies. La question est de savoir si la France souhaite ou non saisir les opportunités environnementales, économiques et sociales qu'offre le développement des énergies renouvelables.

Les bénéfices économiques connexes qui découleraient de l'atteinte d'un objectif ambitieux pour la France et d'une stratégie ad hoc sont considérables : création importante d'emplois, de valeur ajoutée et de rentrées fiscales au niveau local et national, sécurité d'approvisionnement, indépendance énergétique, stabilité des prix, développement industriel etc. Ces avantages permettront de compenser largement l'effort consenti par la collectivité et de rentabiliser l'investissement ainsi réalisé.

Toutefois, bénéficier à plein de tous ces bienfaits suppose au préalable de mettre en place des instruments de soutien bien adaptés et correctement dimensionnés.

Énergies renouvelables produisant de l'électricité

- **Instaurer les tarifs d'achat comme système prioritaire et généralisé, et ne recourir aux appels d'offre qu'à titre exceptionnel (projets très complexes ou de très grande dimension)**
- **Adapter les tarifs d'achat à la nature de la technologie (type de système photovoltaïque y compris posé sur un bâti, taille des installations, petit éolien...)**
- **Créer un tarif d'achat de l'électricité issue de cogénération à base de biomasse solide (bois et autres combustibles), cumulable avec les aides apportées à la production de chaleur, afin de favoriser la très haute efficacité énergétique**
- **Réévaluer le tarif d'achat dédié à l'électricité issue de la cogénération à base de biogaz afin de permettre un réel décollage de la filière**
- **Réformer en profondeur le mécanisme de CSPE pour une meilleure prise en compte de la réalité des coûts, une meilleure visibilité pour les investisseurs et une totale transparence vis-à-vis des consommateurs)**

Contrairement aux autres instruments et notamment aux appels d'offres, qui ont à maintes reprises montré leur inefficacité, les tarifs d'achat offrant une grande transparence et ont fait preuve, en France comme à l'étranger, de la meilleure efficacité économique. Ils doivent donc à terme devenir, sauf exception, le seul et unique instrument de soutien aux énergies renouvelables électriques.

Mais ces qualités intrinsèques des tarifs d'achat sont aujourd'hui en grande partie perdues du fait de l'inadaptation des niveaux et des catégories retenus pour la plupart des filières, générant soit des blocages complets, soit à l'inverse des « bulles spéculatives » qui jettent l'opprobre sur les filières alors que c'est l'État qui faillit à son rôle de régulateur et les suscitent.

En outre, le mécanisme du remboursement des surcoûts via la CSPE, totalement opaque et inadaptée aux exigences légitimes de transparence et de bonne gouvernance, doit être revu en profondeur, en prévision notamment de la compétitivité à court ou moyen terme de certaines filières comme le photovoltaïque qui devront s'inscrire dans une logique de marché



ouvert et non discriminatoire, tant en ce qui concerne l'offre (la production) que la demande (l'achat d'électricité « verte »). En particulier, le soupçon d'abus de position dominante qui peut être adressé à EDF qui bénéficie du monopole d'accès au remboursement par la CSPE et la confusion qui en découle doivent prendre fin soit en ouvrant cette possibilité à tous les fournisseurs d'électricité, sur le modèle du cadre récemment créé pour l'injection de biométhane dans le réseau de gaz, soit en transférant l'obligation d'achat aux gestionnaires de réseaux, qui doivent eux-mêmes être juridiquement séparés de la partie « fourniture » de l'opérateur historique. De même les méthodes de calcul, de gestion et de paiement de la CSPE doivent être rendues transparentes et efficaces.

Énergies renouvelables produisant de la chaleur

- **Abandonner le système d'appel d'offres pour développer le bois-énergie au profit du fonds chaleur**
- **Conforter le rôle du fonds chaleur dans son rôle et l'adapter afin d'encourager le développement des secteurs de la géothermie et du solaire thermique**
- **Garantir le bénéfice de la prime à l'efficacité énergétique pour tout projet de cogénération biogaz valorisant de manière optimale la chaleur produite**

L'effort de développement des énergies renouvelables pour 2020 en France se portant essentiellement sur la chaleur (33% de chaleur renouvelable d'ici 2020), la biomasse (déjà première énergie renouvelable utilisée en France) est en fort développement. Cela exige un travail organisationnel pour accéder à la ressource sans quoi, se poseront des problèmes d'approvisionnement déjà visibles parfois. C'est en particulier le cas avec les grands projets de production d'électricité (appels d'offre CRE), très consommateurs de ressources et de manière souvent inefficace. Afin de préserver une bonne cohérence territoriale, une réflexion prospective et une concertation doivent être menées à l'échelle des régions.

Certaines filières comme le biogaz ou le solaire thermique sont cependant loin des objectifs qui leur ont été fixés pour 2020 et doivent par conséquent faire l'objet d'une attention accrue et bénéficier de mécanismes adaptés aux objectifs définis.



Liste de nos 10 propositions pour la transition énergétique

- 1 - Créer un cadre institutionnel simple et souple, adapté aux différentes échelles territoriales et impliquant en particulier le Bassin de Vie et la Région**
- 2 - Rétablir l'autorité des collectivités sur la gestion de leurs réseaux de distribution de l'électricité et du gaz**
- 3 - Développer une démocratie énergétique fondée sur la qualité et la neutralité de l'information**
- 4 - Mettre en place un plan de formation très large portant sur des cursus spécialisés, des formations généralistes et des formations continues**
- 5 - Développer les outils financiers, techniques et réglementaires indispensables pour aider les ménages modestes à maîtriser les dépenses d'énergie de leur logement**
- 6 - Créer un système d'animation spécifique pour coordonner localement la mobilisation des ressources opérationnelles, institutionnelles, financières contre la précarité énergétique**
- 7 - Lancer une politique volontaire de rénovation énergétique des bâtiments existants**
- 8 - Défendre une politique ambitieuse d'efficacité énergétique des équipements aux niveaux européen et français**
- 9 - Définir un cadre réglementaire simple et souple ainsi qu'un traitement administratif adéquat, adapté aux différentes échelles territoriales**
- 10 - Mettre en place des mécanismes de financement transparents et stables, permettant de développer des projets de taille et de nature diverses**